



DGS/Maire

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt et un février, à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni, salle des mariages, sur la convocation adressée par Madame le Maire le 14 février 2024, conformément à l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres : 29.

Présents à l'appel :

Mme SANCHEZ Caroline
M GOEMINNE Thierry
Mme KRZYKALA Peggy
M. WOSKALO Christophe
Mme JUDE Elisabeth
M. GUENEZ Frédéric
Mme HUREZ BEAUCHAMPS Caroline
M DESOR Jean-René
Mme HOGUET Marie-José
M CZUPRYNA Yael
Mme HAMEG Sylvie
Mme FARINE Marie-France
M SAVARY Alain
Mme BRILLON-VERDIER Christelle
M SILVIN Jérôme
Mme KINT Christiane
M DELATTRE Joël
Mme BOLDO Aurélie
M VAN-MAEL Laurent
Mme CAUVIN Léa
Mme BOLOGNA Natacha
M BEAUSSART Williams
Mme PUMA Amandine
M GOULOIS Bernard
M BELFER Alain
Mme DELPIERRRE Marie-Claire

Excusés avec pouvoir

Mme BONHOMME Thérèse (pouvoir à Mme Delpierre)
M CHEVALIER David (pouvoir à M Woskalo)
M GIDASZEWSKI Benoît (pouvoir à Mme Sanchez)

Assistaient également à la séance :

Madame Caroline GALLO, Directrice Générale des Services
Madame Nathalie BRISSEZ, Assistante

Secrétaire de séance : Yael CZUPRYNA

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

DECISION DIRECTE

Une décision directe a été prise, en date du 13 février 2024, qui concerne les bases de rémunération des contractuels qui remplacent l'agent d'accueil pendant ses congés (s'agissant du remplacement d'un agent en poste, le remplaçant doit être rémunéré sur la même base de salaire – même indice).

Tableau des effectifs – création d'un poste de catégorie A technique

Comme évoqué dans un précédent conseil municipal, le marché de rénovation énergétique va nécessiter un suivi cadré, par un technicien, qui pourra s'impliquer dès le début du chantier et pendant les 3 ans des travaux prévus, en participant aux diverses réunions, sachant prendre des décisions, être force de proposition et qui assurera également le suivi de la performance énergétique incluse au marché.

Cet agent de catégorie A – à temps plein - supervisera également le service technique pour lequel une réorganisation est prévue. Elle sera communiquée en séance, dès sa finalisation.

La fiche de poste a été réglementairement diffusée sur le site de l'emploi territorial.

Elle est ouverte aux agents de la fonction publique et par dérogation, aux contractuels.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la création du poste repris ci-dessus.

FINANCES

1) Rappel de NBI

2 agents administratifs auxquels la NBI a été attribuée au mois de juillet 2023, réglementairement tenant compte du poste occupé, sollicitent la régularisation des années antérieures.

S'agissant d'une régularisation, la validation du conseil municipal est nécessaire. Celle-ci portera réglementairement sur 4 ans et au prorata du temps de travail.

Les montants dus sont :

3 403.10 € pour l'un des agents et 3 916.72 € pour le second.

Ces régularisations seront prévues au budget 2024.

1 agent sollicite une NBI avec régularisation sur 4 ans concernant son poste à l'accueil du public qu'il exerce depuis son arrivée en 2020. Il sera proposé de lui verser le rappel des 4 ans soit 1 592.11 € et le versement de NBI « accueil public », à compter du 1^{er} mars 2024

Cette régularisation sera faite au prorata du temps de travail et sera prévue au budget 2024.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les régularisations indemnitaires telles que reprises ci-dessus.

2) Attribution de NBI

Il est proposé d'attribuer une NBI de 15 points, dans le cadre de 2 postes relatifs à un encadrement intermédiaire effectué par 2 agents (gestion de plusieurs agents, préparation de planning, réunions relatives à l'organisation et à l'application du planning...), à compter du 1^{er} mars 2024.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les deux attributions de NBI pour les postes repris ci-dessus.

3) Forfait mobilités durables

Par délibération du 16 décembre 2020, il a été validé un forfait mobilité durable attribuant aux agents se déplaçant du domicile au travail, en vélo / engins motorisés ou en covoiturage, de percevoir une indemnité annuelle de 200 €.

Ce forfait est versé en début d'année pour l'année écoulée.

Début 2023 pour l'année 2022, 12 agents ont bénéficié de ce forfait soit 2400 € pour la ligne budgétaire concernée.

La délibération prise en décembre 2020 est incomplète dans la mesure où elle ne précise que les possibilités d'obtention mais pas les conditions requises pour en bénéficier et reprises dans le décret de référence.

Pour l'année 2023, payable en 2024, un nouveau décret s'applique portant à 300 € ce forfait. La nouvelle délibération intégrera les conditions pour bénéficier de cet avantage et notamment l'existence de transport gratuit entre le domicile et le lieu de travail.

Mme le Maire rappelle la gratuité des transports et les lignes régulières qui existent à Lambres mais aussi dans les communes avoisinantes. Seul un travail en horaire décalé pourrait occasionner un covoiturage ou autre mode de transport personnel.

Un travail avec le SMTD est engagé pour la location de vélos – La commune pourrait louer 5 vélos dans un premier temps qui seront proposés aux agents.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'actualisation de la délibération prise en 2020 et l'application des décrets pour les remboursements 2023.

4) Subventions 2024

Ont été déposées à ce jour au titre des dépenses qui seront reportés au PPI :

Pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Montant des travaux **749 767,93 € HT**

- Un dossier au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (20%)
- Un dossier au titre du fond vert (20 %)
- Modification du dossier déposé au département dans le cadre des PTS (40% sur 2 ans)

Pour le cimetière (extension phase 2)

Montant des travaux **490 296,78 € HT**

- Un dossier au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (40%)

Autre titre du Fond de prévention de la délinquance

- Des films anti-intrusion qui pourraient venir sécuriser les fenêtres de l'école salengro (80 % demandé sur **7 440 € HT**)
- 2 caméras piétons pour notre service de police municipale (Forfait pour 2 caméras : 400 € sur **993 € HT**)

D'autres demandes sont en cours d'élaboration et seront présentées à une prochaine séance du CM.

Mme le Maire : un point sera fait régulièrement en conseil municipal, ainsi que le retour de ces demandes.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'ensemble des demandes de subvention déposées pour l'année 2024 et autorise Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant.

5) Adhésion au SCOT service énergie collectivité

Le principe de cette adhésion avait été acté lors d'une précédente séance.

Aujourd'hui, il s'agit de valider le coût qui concerne la commune soit 1.40 €/habitant, (7015.40 €) qui seront prévus au budget 2024.

De même, il est nécessaire d'autoriser Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion de la commune au SCOT, au tarif 2024 repris ci-dessus et l'autorise à signer toute convention en ce sens.

6)Fiscalisation de la contribution « DECI 2024 » concernant le Siden Sian

Comme les années précédentes, le Siden Sian propose la fiscalisation de la contribution communale d'un montant de 25 190.00 € TTC soit 5€ / habitant.

A défaut de défiscalisation, la commune devrait prévoir cette dépense sur son budget

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le principe de défiscalisation de cette contribution.

6) Gestion de la vaisselle dans les salles louées (casse ou détérioration) et prêt de matériel

Cf document en annexe

Mme le Maire rappelle que de nombreuses dégradations ont été constatées ces derniers temps dans les salles. De même de la vaisselle est soit cassée, soit perdue...Il est donc nécessaire de recadrer les prêts de matériel.

C Kint souhaite savoir si les tables rondes sont toujours prêtées aux personnes qui louent une salle pour un mariage.

Mme le Maire confirme, avec le coût de la location, soit 7€ la table.

Elle précise que souvent, lors d'un prêt extérieur, les nappes sont revenues non lavées et repassées, le nettoyage était donc en plus aux frais de la mairie.

Y Czupryna : à préciser dans la délibération que le coût de 7 € est un coût unitaire.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le principe d'organisation du prêt de matériel et la gestion de la vaisselle dans les salles louées.

7) Prix remis pour le concours des maisons fleuries

Cette année, le prix qui sera remis aux premiers gagnants de chaque catégorie du concours des maisons fleuries (3 gagnants), est un bon cadeau de 100 € à utiliser chez le fleuriste/pépiniériste/horticulteur Dehaese à Douai. Ces bons cadeaux remplacent le voyage habituellement organisé, par souci d'économie.

F Guenez : depuis la fin de la crise sanitaire, les 2 derniers voyages organisés n'ont pas attiré suffisamment de personnes pour remplir un bus. Le conseil d'administration de l'association d'horticulture a donc décidé de ne pas proposer de voyage cette année.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'attribution de bons cadeaux pour les gagnants du concours des maisons fleuries, selon les modalités reprises ci-dessus.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

Document transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal avec la convocation.

C Woskalo et Mme le Maire présentent le ROB. Mme le Maire ouvre ensuite les débats, s'ensuivent les échanges sur le bilan de 2023 et l'orientation et les projections 2024 qui seront affinées et transmises aux membres du conseil municipal en amont du vote du budget.

Mme le Maire : la capacité de désendettement de 2022 est de 10.63 selon le comptable public et non de 14.12 comme repris dans le ROB présenté en 2023.

D'autres chiffres, des années antérieures, sont également erronés (différents à la hausse ou à la baisse).

La capacité de désendettement de 2.84 atteint pour 2023 est une très bonne nouvelle considérant le travail fait depuis 8 mois, par l'ensemble de l'équipe. En 2023, les chiffres donnés sont actés et vérifiés.

L'effort sera maintenu en 2024 afin de conserver un bon équilibre budgétaire et pour être crédible auprès des banques si nécessaire.

C Woskalo tient à préciser qu'à une époque, un agent de la ville gérait les chaufferies et le faisait correctement. Aujourd'hui Dalkia n'assure pas le même suivi de qualité (ex : remise en chauffe d'une école sans vérification de l'ensemble des radiateurs (fait par un agent) – Bâtiments, soit pas assez chauffés, soit trop chauffés). Ces problèmes seront évoqués avec Dalkia lors de la prochaine rencontre prévue.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle proposera de ne pas augmenter les taxes locales en 2024.

Ecole Denis Papin : Mme le Maire a rencontré M le Maire de Douai, en présence des services des deux mairies. Ce dernier a proposé de racheter le côté Lambres, pour un 1€ ce qui naturellement, n'a pas reçu une suite favorable par la commune. L'école ne sera pas mise en difficulté, un travail de concertation sera fait jusqu'à la prochaine rentrée scolaire. Dans ce bâtiment, il existe une école de danse qui a beaucoup de succès et pour laquelle nous devons prendre la meilleure organisation possible.

J Delattre souhaite savoir si les primes versées aux agents, entre 2020 et 2022, sont justifiées avec les entretiens professionnels ?

Mme le Maire : elle ne peut pas le savoir, les entretiens se sont faits entre le Maire en fonction et les agents. A priori il n'y a pas eu d'entretien professionnel en 2023 – pour le moment elle a souhaité avoir un temps d'observation avant de se positionner vis-à-vis des services.

B Goulois précise qu'il y a eu des entretiens en 2023.

Mme le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu de CIA attribué en 2023, dans la mesure où il n'y a pas eu de véritable ligne budgétaire déterminée et pas d'entretien professionnel.

A Savary souhaite savoir qui mène les entretiens professionnels

Mme le Maire : pour partie, la Directrice (ensemble des responsables de service et quelques autres agents) – les responsables de service pour leurs agents et elle-même, les agents du

CCAS. Elle a sa vision des choses et du fonctionnement des services sur lequel, elle échange avec la Directrice.

L Van-Mael : l'ingénieur qui sera embauché aura-t-il pour rôle de surveiller Dalkia ?

Mme le Maire : il devra être très présent sur les chantiers. Nous avons besoin d'un vrai technicien qui saura répondre aux sollicitations de Dalkia. Un travail est fait actuellement sur la réorganisation du service technique. L'ingénieur aura un rôle de management des équipes et une réorganisation est nécessaire en interne.

L'ancien responsable du service était de catégorie A, nous souhaitons revenir à la même organisation, même si le service est déjà structuré. Il sera épaulé par Mme Gallo.

J Delattre : la capacité de désendettement, qui la surveille ? Y-a-t-il un organisme qui nous rappelle à l'ordre quand il y a un souci ?

B Goulois : quand on fait un rapport d'orientation budgétaire, on n'a pas forcément les bons chiffres. Il y a eu effectivement des coquilles dans les ROB précédents. Le trésorier apporte les modifications mais après. La capacité de désendettement était importante mais pas insurmontable avec les rentrées financières à venir.

C Woskalo : Ça a été notre principale discorde en 2023, il était impossible d'aller à l'emprunt, c'était dangereux pour la commune.

B Goulois : la Banque des territoires était partante depuis le départ.

P Krzykala : à ce sujet, nous n'avons jamais eu de retour à nos demandes.

B Goulois : il y a eu une difficulté sur le volet des subventions qui effectivement a posé des soucis. Nous avons rencontré la Banque des territoires en 2023, il fallait attendre d'avoir des informations sur les subventions. Cette année, il est quasiment certain qu'elle serait prête à nous financer.

Mme le Maire : c'est certain avec les taux que nous avons à la clôture de 2023, grâce à nos efforts.

C Woskalo : nous avons fait nos propositions à Dalkia avec un choix de faire 3 phases et dans un ordre nous permettant d'assumer les travaux.

Après une étude très poussée de leurs factures, en gaz et électricité, Mme Gallo a pris contact avec le service facturation de Dalkia pour faire le point et comprendre pourquoi les factures étaient multipliées par 3. Nous n'avons eu qu'une partie de la réponse.

C'est un marché très important financièrement et en gestion, d'où l'intérêt d'avoir une personne qui sera chargée de suivre l'ensemble. C'est un marché qui inquiète beaucoup, surtout sur une durée aussi longue, que l'on ne ferait plus aujourd'hui.

Mme le Maire : c'est compliqué de travailler avec eux.

C'était un marché nécessaire, une rénovation utile mais avec une organisation autre et une meilleure communication.

Il s'agit de l'argent du contribuable et non le nôtre. Il est nécessaire de rendre des comptes à la population. Il est donc important d'avoir un technicien en face qui sait aussi mettre en œuvre les pénalités si nécessaire.

C Woskalo : une fois par an, Dalkia doit venir présenter les chiffres de performance. Nous avons dû le solliciter alors que c'est au prestataire de le faire. C'est pourtant prévu au CCAP. Avez-vous eu ce bilan en 2022 ?

B Goulois : le projet n'était pas assez avancé.

C Woskalo : cela concerne la performance énergétique, en place depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce marché nécessite une parfaite connaissance d'autant que nous sommes partis pour 16 ans.

B Goulois n'est pas d'accord sur le fait que la commune n'aurait pas pu faire face. Ce marché a été construit avec les partenaires et proposé en détail en 2021 et 2022.

Les conseillers présents ces années là avaient validé en leur temps, les propositions.

Mme le Maire : ce qui a été contesté c'est le manque d'information et le souhait de solliciter un prêt important sans subventions demandées. Des dossiers ouverts mais non clôturés.

C Woskalo : dans l'élaboration d'un budget, il doit y avoir un principe de sincérité. Le budget de 2023 n'était pas sincère. Des subventions – à des montants importants – ont été mises au budget, sans certitude de les avoir. D'autre part, le financement des travaux, par un prêt de plusieurs millions d'euros avait été mis, mais sans accord écrit d'une banque.

B Goulois : nous ne serons jamais d'accord sur ce point.

Sur le volet ressources humaines, nous ne serons pas forcément d'accord non plus, la phrase « la commune revient dans la strate des communes de – 10 000 habitants » : en reprenant les chiffres du comptable public, on était dans l'enveloppe proche de celle du département (5.7 %), certes élevée, mais on devait y retravailler.

Les chiffres du désendettement auraient pu être corrigés. L'épargne négative était équivalente à celle de 2019, année pendant laquelle, il n'y a pas eu de difficultés majeures. On a tenu la barre malgré les soucis.

Il souhaite réceptionner l'audit demandé au trésorier dans la mesure où le point présenté sur l'audit était succinct.

Mme le Maire : l'audit sera fourni avec le budget, sans souci.

En réceptionnant l'audit, il était surprenant de voir des chiffres différents et sur plusieurs années, et pas seulement en 2023, ce qui n'est pas normal – Il devait y avoir un problème de calcul ou de vérification. Comment cela est-il possible ?

Nos chiffres ont été vérifiés et nous en sommes fiers.

B Goulois : les résultats sont effectivement bons mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas investir. Il faut aller à l'emprunt pour investir.

Mme le Maire : aller à l'emprunt, oui mais quand cela est possible et sans mettre la commune en difficulté.

B Goulois : Le recrutement d'un ingénieur est-il utile tenant compte de l'appui du Cabinet Férest qui doit jouer un rôle d'accompagnement et de vérification de la performance annoncée par Dalkia.

Mme le Maire : nous continuerons à travailler avec Férest qui est un très bon cabinet. Ils nous ont également confirmé la nécessité d'avoir un bon technicien en interne.

B Goulois balaie les projections 2024. Il souhaite faire un point sur le souhait de la ville de poursuivre un plan de développement durable. La mairie compte-t-elle s'engager dans la démarche d'un PCAET pour la ville ? importance du projet territorial du grand douaisis. Un site existe, très intéressant, avec beaucoup d'informations concernant ce plan climat.

Très bon travail au niveau du SCOT – identification de pistes à exploiter pour la commune. Est-ce que la commune va se saisir de ce travail de réflexion et d'identification ?

Mme le Maire : on voit le SCOT prochainement pour en rediscuter et notamment mettre en place des dispositions très concrètes. Nous avons la chance d'avoir le vice-président du SCOT autour de la table avec M Goéminne. On va refaire le point sur les énergies renouvelables en application de la loi APER.

J Delattre : il faut de l'action et des éléments concrets

TG Goéminne : le dernier document de repérage des zones sensibles pour la mise en place des énergies renouvelables (photovoltaïques/éolien/géothermie...) vient d'être finalisé.

Une réflexion sur l'hydraulique va être également menée.

Mme le Maire : le document finalisé sera transmis aux membres du conseil municipal. Il sera mis sur nos réseaux pour la concertation publique.

B Goulois : les dispositions peuvent interagir avec le document d'orientations budgétaires.

C Woskalo : au cours des derniers mandats, Lambres a été l'une des premières communes à avoir travaillé sur le photovoltaïque – notre priorité va être de réussir, dans un premier temps, le projet du dossier de rénovation énergétique. Nous attendons des chiffres de Dalkia, notamment pour les prévisions 2025, afin de construire avec sincérité notre PPI. A ce jour, nous sommes incapables de chiffrer.

Mme le Maire : nous avons eu une très belle initiative de l'école Galliéni avec la plantation d'arbres – Il n'y a pas de petites actions.

B Goulois est d'accord sur ce point, c'est une belle action effectivement mais est-ce suffisant pour l'échéance de 2050 ?

Mme le Maire a conscience de ce que nous avons à faire à notre petit niveau, mais il faudrait qu'au niveau national et mondial, l'impact soit tout aussi important. Le volet environnemental n'est malheureusement pas forcément une priorité par rapport à ce que l'on nous demande à notre niveau communal ou intercommunal. Il faut encore accélérer les choses, mais tout le monde n'a pas notre conscience en matière environnementale.

Dans nos restaurants scolaires, on mange du bio, on fait attention à la gestion des fluides... ce sont des actions qui ne sont pas anodines mais pas forcément respectées ailleurs.

B Goulois : il ne faut pas nous résigner et continuer nos actions, même à notre échelle. Autre sujet, la démocratie participative, où en est-on ? Qu'y-a-t-il en réflexion ?

Mme le Maire : on continue avec le Conseil municipal des enfants (CME) et le comité Lambres jeunes (CLJ). De même, nous maintenons les réunions de quartiers et les réunions publiques pour des zones spécifiques. Nous avons également des demandes d'habitants pour le comité des Sages.

Les rendez-vous en mairie sont également réguliers pour moi et les adjoints.

B Goulois : le document PPI concernant les projections financières sur 5 ans sera transmis à quel moment ?

Mme le Maire : il fera l'objet d'une commission « finances » spécifique en amont du vote du budget pour ouvrir le débat sur les orientations prévues. Nous fournissons régulièrement les éléments chiffrés même ceux que nous n'avons pas avant. Nous attendons des données chiffrées, notamment par Dalkia, pour les projections à venir.

B Goulois : c'est noté. Il est effectivement intéressant et important de pouvoir débattre à ce sujet. Si nous l'avons avant, pas de souci.

J Silvin : sans entretien professionnel, comment les promotions ont été faites ?

Mme le Maire confirme, après vérification, qu'il n'y a pas eu d'entretien professionnel en 2023.

B Goulois : les promotions ne relèvent pas forcément de l'entretien professionnel.

Mme le Maire : mais l'entretien sert aussi pour les formations, l'évolution dans le temps.

N'ayant plus aucune question sur le rapport d'orientation budgétaire, les débats sont clôturés, et les échanges actés.

Mme le Maire souhaite donner les informations suivantes :

1) Les travaux de l'échangeur

Ils vont prochainement commencer.

Le week end des 15 - 16 et 17 mars : fermeture des axes pour démolition de l'ouvrage existant.

Durée des travaux : 13 mois

Ce qui est déboisé sera replanté

Une communication sera faite prochainement, préparée par le département. Nous la ferons passer sur les réseaux.

Une fiche technique sera faite et transmise au CM

2) Anniversaire de M Desbonnet

Seul citoyen d'Honneur de la ville de Lambres.

Une cérémonie pour son anniversaire et sa mise à l'honneur sera organisée le 12/03, afin que les enfants soient présents.

QUESTIONS

Pas de questions réceptionnées avant la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42

Le Maire,



Caroline SANCHEZ

Le Secrétaire de séance,

Yaël CZUPRYNA

